



Collège et lycée: la promesse d'un enseignant devant chaque classe n'est pas tenue

Trois semaines après le retour en classe et malgré un recrutement exceptionnel de contractuels, des professeurs manquent à l'appel. La rentrée scolaire a-t-elle été «bonne» comme l'a affirmé Pap Ndiaye ? Trois semaines après le retour en classe et malgré un recrutement exceptionnel de contractuels, des professeurs manquent à l'appel, alimentant le mécontentement des personnels et des parents.

«La rentrée s'est bien passée, elle a été bonne», répète le ministre de l'Éducation nationale depuis le 1er septembre concédant toutefois des «absences frictionnelles» et des «problèmes à régler». Sur le terrain, des collèges et lycées de toutes les académies signalent des heures non assurées, regrettant que la promesse du ministre d'un enseignant devant chaque classe à la rentrée n'a pas été tenue

D'importantes disparités entre les académies

«Dans plus de la moitié des établissements du second degré de l'académie de Paris, il manque au moins un enseignant», assure Ghislaine Morvan-Dubois, présidente de la FCPE locale. Selon une enquête du premier syndicat de chefs d'établissement, le SNPDEN-Unsa, 62 % des collèges et lycées ont déclaré manquer d'au moins un enseignant entre le 1er et 8 septembre. Avec d'importantes disparités entre les académies: si 88 % des établissements de l'académie de Limoges disaient avoir tous leurs enseignants, ce n'était le cas que de 23 % de ceux de l'académie de Créteil, ou encore de 14,6 % dans celle de Grenoble.

«Nous n'avons pas fait de nouvelle enquête mais la situation de manque de professeurs est loin d'être réglée: il y a toujours des établissements qui restent avec des professeurs manquants», affirme Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN-Unsa. «Si déjà nous ne sommes pas capables de boucler les affectations définitives à trois semaines de la rentrée, on peut s'inquiéter sur les besoins de remplaçants à venir, ce n'est pas rassurant pour le reste de l'année scolaire», fait-il valoir.

«Il n'y aura pas d'affectation prochaine dans certains endroits car il n'y a pas de vivier de remplaçants. Il faudrait donc que le ministère l'admette et que l'on mette cartes sur table pour faire avancer cette situation», complète le chef d'établissement. Sollicitée pour dresser un bilan des absences d'enseignants, la rue de Grenelle n'a pas donné suite.

Le recours au contractuel n'a pas résolu le problème

Confronté à une pénurie de nouveaux enseignants, Pap Ndiaye avait acté le recrutement de 4500 nouveaux contractuels pour cette rentrée, sur un total de 35.000 personnels non-titulaires employés par l'Éducation nationale. Mais «le recours aux contractuels n'a pas résolu le problème de fond, on met juste un pansement alors qu'il s'agit d'un problème structurel», juge Nageate Belahcen de la FCPE qui liste le nombre d'heures de cours déjà perdus dans certains départements.

Depuis le 1er septembre, «on recense 252 heures d'absences non remplacées dans les Yvelines, 249 heures dans le Val-de-Marne ou encore 227 heures en Haute-Garonne», souligne la coprésidente de la première fédération de parents d'élèves. «Depuis la rentrée, mon fils en classe de quatrième n'a pas eu un seul cours de sciences de la vie de la terre (SVT), ni de cours d'arts plastiques et on ne nous dit rien», déplore Nadège Py, parent d'élève du collège Gérard-Philippe, dans le 18e arrondissement de Paris.



Un collectif demande à l'État 10 euros par heure de cours non remplacée

De cet établissement parisien est né en juin dernier le collectif #OnVeutDesProfs qui rassemble des parents d'élèves de toute la France mécontents des absences non-remplacées avec à la clef une perte d'heures de cours pouvant aller jusqu'à une centaine sur une année scolaire. Or leur grogne pourrait s'exporter dans les prétoires. Ce collectif doit déposer ce jeudi 22 septembre 2022 auprès des rectorats et du ministère de l'Éducation «127 premières demandes» de famille, avant de faire suivre ces recours auprès des tribunaux administratifs «d'ici les vacances de la Toussaint» , affirme leur avocate, Maître Joyce Pitcher.

«Les parents demandent à l'État 10 euros par heure de cours non remplacée pour le secondaire et 50 euros par jour pour le primaire. À cela s'ajoute 500 euros pour le préjudice moral et le remboursement de frais éventuels, comme le recours à des cours particuliers» , explique Maître Pitcher.

